



Héritier handicapé et aide sociale

Par Visiteur

Mon fils handicapé dont je suis la tutrice va hériter de sa grand-mère (son père est décédé) Il bénéficie d'une aide de la sécurité sociale pour un accueil de jour en foyer de vie . Le conseil général peut-il récupérer son héritage ? Il s'agit d'une somme de 20000 euros .Si oui peut-il renoncer à celui-ci ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Le conseil général peut-il récupérer son héritage ? Il s'agit d'une somme de 20000 euros .Si oui peut-il renoncer à celui-ci ?

Pour quelle raison le conseil général prendrait son héritage?

Cordialement